

Table des Matières.

A. — REPRISE DU PERSONNEL NEO-BELGE DE LA S.N.C.B. PAR LA REICHSBAHN	7
I. — Quelques considérations d'ordre général	9
II. — Rétroactes	16
a) Politique belge dans le domaine des Chemins de fer de 1920 à 1940	16
b) « Droits acquis » des agents néo-belges	16
c) Propagande allemande dans les Cantons de l'Est de 1920 à 1940	20
1. — « Heïmatbund »	20
2. — « Heimattreue Front »	21
3. — « Segelflugverein »	23
4. — Autres organisations pro-allemandes existant dans les Cantons de l'Est dès avant 1940	27
5. — Le « Kyffhäuserbund »	29
6. — Le « Reichskolonialbund »	30
III. — Reprise du personnel néo-belge de la S. N. C. B. par la Reichsbahn en 1940	31
a) Généralités	31
b) Admission du personnel néo-belge à la Reichsbahn	32
c) Prestation de serment	33
d) Conditions de rémunération	34
1. — Introduction de la Dilo	34
2. — Revision de carrière	35
B. — ADMISSION A LA REICHSBAHN DU PERSONNEL « ANCIEN » BELGE DES DIX COMMUNES PASSEES SOUS ADMINISTRATION ALLEMANDE PENDANT L'OCCUPATION	39
I. — Situation créée aux agents des 10 communes belges par la capitulation de l'armée belge, d'une part, et par la création d'une nouvelle frontière, d'autre part	41
II. — Admission à la Reichsbahn du personnel « ancien » belge	51
a) Conditions d'admission	51
b) Conditions de rémunération	53
c) Question de la nationalité	53
III. — Attitude du personnel « ancien » belge de la S. N. C. B.	57

C. — LES ORGANISATIONS ALLEMANDES INTRODUITES DANS LES REGIONS D'EUPEN-MALMEDY ET MORES- NET AU LENDEMAIN DE L'INVASION	63
I. — La « N. S. D. A. P. : Nationalsozialistische Deutsche Arbeiter Partei ». — Parti ouvrier national-socialiste allemand .	65
II. — Les organismes satellites de la N. S. D. A. P.	69
a) La « S. A. = Sturmabteilung der N. S. D. A. P. »	69
b) La « S. S. = Schutz-Staffel der N. S. D. A. P. »	69
c) Le « N. S. K. K. = Nationalsozialistisches Kraftfahr- Korps »	70
d) La « H. J. = Hitler-Jugend und deutsches Jungvolk ». . . .	70
e) Le « N. S. D. Studentenbund » et « N. S. D. Dozenten- bund »	71
f) La « N. S. Frauenschaft »	71
III. — Les organisations rattachés à la N. S. D. A. P.	73
a) La « D. A. F. — Deutsche Arbeitsfront »	73
b) Le « N. S. D.-Aerztebund »	74
c) Le « N. S. D. — Rechtswahrerbund »	74
d) Le « N. S. L. B. — Nationalsozialistischer Lehrerbund ». . . .	75
e) La « N. S. V. — Nationalsozialistische Volkswohlfahrt ». . . .	76
f) Le « N. S. B. D. T. — Bund deutscher Technik	76
g) La « N. S. K. O. V. — N. S. Kriegsoferversorgung ».	76
h) Le « R. D. B. — Reichsbund der deutschen Beamten ».	77
i) Le « R. K. W. — Reichsbahnkameradschaftswerk »	77
j) « Eisernes Sparen »	78
D. — DIVERS	79
I. — Les cours professionnels de la Reichsbahn et de la D. A. F.	81
II. — Port de l'uniforme de la Reichsbahn	83
III. — Port de l'arme — port du brassard jaune « Wehrmacht ».	85
IV. — Les distinctions honorifiques à la Reichsbahn	87